

Régie de l'énergie DOSSIER: R-3692-2009 DÉPOSÉE EN AUDIENCE Date: 20 octobre 2009 Pièces n°: C-1-9 ACEF Outaouais
--

Les conclusions recherchées de l'ACEF de l'Outaouais

R-3692-2009

« Demande de procéder au dégroupement du prix de transport dans les Tarifs de Gazifère Inc., demande pour la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande de modification de ses tarifs à compter du 1er janvier 2010 - Phase III.»

Présentées par Mounir Gouja, Ph.D. ENER-
MG

devant la Régie de l'énergie
le 20 octobre 2009

FAITS SAILLANTS DU DOSSIER 2010

- ▶ **Dossier 2010: augmentation moyenne des tarifs de distribution de 2,3%.**
- ▶ **Augmentation moyenne de la facture des clients de 0,8%.**
- ▶ **Des modifications à 3 comptes différés.**
- ▶ **Des ajustements au PGEÉ et aux modalités de certains programmes.**
- ▶ **Dépôt des résultats concernant l'estimation de la part des MFR dans la clientèle résidentielle.**

LES COMPTES DIFFÉRÉS (CD)

❖ Les CD Charges réglementaires (CR) et PGEE: passage à une comptabilité d'exercice.

Conséquences:

- Augmentation des soldes des CD PGEE et CR de plus de 1 M\$ et 0,7 M\$ respectivement
- Augmentation du revenu requis du Distributeur pour 2010 de 1,3 M\$

Proposition du Distributeur: amortir cet impact sur les 3 prochaines années (2010-2012).

Résultats:

- augmentation de 1,9% du tarif de distribution (0,7% de la facture)
- Des intérêts qui se chiffrent à 112 284 \$

Alternative de la Régie: solution appuyée par l'Acef

- Amortir sur 3 ans les charges accumulées de mars 08 à décembre 09
- Appliquer dès 2010 les CR et de PGEE de 2010 établies en mode prospectif

Résultats:

- Augmentation moins forte des tarifs de distribution de 0,6% (facture : 0,2%)
- Le montant à amortir est moins élevé (1077582\$), donc moins d'intérêt à payer par les clients
- Respect dès 2010 du principe de l'équité intergénérationnelle.

❖ Le CD Novoclimat

Récupérer la totalité du solde du compte différé Novoclimat dans les tarifs de 2010.

Conséquence:

- Augmentation supportable du tarif de distribution de 0,3%, soit 0,1% du montant de la facture totale.
- Réduction des intérêts à payer par les clients

**l'Acef de l'Outaouais appuie la disposition de la totalité
du solde du CD Novoclimat**

ESTIMATION DU % DES MFR DANS LES CLIENTS RESIDENTIELS

- Sondage (Q. socio-économiques): 11%
- Q. prog. Thermostats: 2,1%
- Q. prog. Chauffage Energy Star: 1,4%
- Moyenne établie par GI: 6,1%

« les clients à faible revenu participent en moins grand nombre aux programmes d'efficacité énergétique ou qu'ils aient été moins nombreux à répondre à la question sur le revenu dans le cadre des sondages menés lors de l'évaluation des deux programmes » GI-32, Document 1, Réponse 16.1, page 14.

Pour l'Acef cette moyenne n'est pas fiable et recommande de ne retenir que les résultats du sondage de satisfaction de ses clients pour établir le % des MFR.

RÉSULTATS DU PGEE

Certains programmes ne sont pas en voie d'atteindre les attentes en 2009.

- Oui pour l'arrêt du prog. Panneaux réflecteurs
- Oui pour l'arrêt du programme Chauffage Energy Star si la réglementation change
- Maintenir et améliorer les résultats du prog. Thermostat prog. après ajustement de son cas-type

D'autres ont dépassé leurs objectifs... mais sans performance du côté de Gazifère.

- Pour ces programmes aucun effort pour minimiser les budgets parallèlement à l'augmentation des cibles d'EE et du nombre de participants.

Pour les mesures connaissant une forte diffusion, les budgets peuvent augmenter mais de façon moins proportionnelle aux cibles d'EE.

PROGRAMME GÉNÉRATEUR D'AIR CHAUD À HR

- ❖ Pas d'objection sur les paramètres du cas-type proposés
- ❖ Des réserves par rapport au montant de l'aide financière proposée (650\$ max):
 - n'aide pas à renouveler le parc d'appareils inefficace
 - beaucoup moins incitative que l'aide offerte pour les appareil Energy Star (1000\$)

L'Acef recommande de revoir les modalités du programme en vue d'atténuer les barrières financières et réduire le coût initial chez les MFR

PROGRAMME CHAFFE-EAU INSTANTANÉ

- ❖ Gain unitaire non validé (**Oui** pour l'évaluation du programme devancée en 2010)
- ❖ Un TCTR toujours négatif:
 - Nécessité de réduire le surcoût pour les clients: le Distributeur doit agir en amont de la filière (utiliser sa « force d'achat » pour baisser le prix)
 - Favoriser l'accès au financement et innover en matière de commercialisation de l'appareil
 - Maintenir en 2010 l'aide financière au niveau du surcoût de l'appareil (974 \$)

Merci pour votre attention

ENER-MG

**Les conclusions recherchées de
l'Accf de l'Outaouais**

